POUR L'APPRENTISSAGE
**LE DÉPARTEMENT AGIT !**

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT



# BUS DE L'APPRENTISSAGE

**BUREAU UNIVERSEL DES SAVOIR-FAIRE**



**TOURNÉE DANS LES COLLÈGES**

**23 MARS › 30 AVRIL 2026**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
*Liberté Égalité Fraternité*

Cofinancé par l'Union européenne

CCI CÔTE-D'OR SAÔNE-ET-LOIRE
MÉTROPOLE DE BOURGOGNE

saoneetloire.fr

# APPRENTISSAGE
## Mode d'emploi

**L'apprentissage est un mode de formation par alternance dispensée d'une part par un organisme de formation d'autre part, par une entreprise ou un organisme public.**

La formation permet de préparer un diplôme de niveau 3 (CAP) au niveau ingénieur ; le diplôme est le même que celui qui est délivré en formation scolaire initiale.

Des passerelles existent entre les formations par apprentissage et les formations délivrées par l'Éducation nationale et les écoles supérieures.



*Après ma 3e, je débute un CAP par apprentissage, puis je m'inscris au lycée pour préparer un Baccalauréat et un BTS. Après mon BTS, je me forme à nouveau par apprentissage pour obtenir une licence et enfin je termine mon parcours de formation par un Master."*

## QU'EST-CE QU'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

**Il s'agit d'un contrat de travail qui donne à l'apprenti le statut de salarié.**

**Ce contrat est à durée déterminée.** Il est signé entre l'organisme de formation, l'entreprise et le jeune (et son représentant légal si le jeune est mineur).

**Il comprend une période d'essai de 45 jours.** En tant que salarié, l'apprenti mineur travaille 35 heures/semaine et a droit à des congés payés (5 semaines/an).

**L'apprenti(e) est rémunéré(e) selon un pourcentage du SMIC,** dont le taux varie en fonction de son âge, de son année de formation et de son parcours.

# QUEL EST LE SALAIRE D'UN APPRENTI

**Tableau de rémunération de base*** (selon le taux horaire du SMIC brut en vigueur au 1er janvier 2026)

| Âge de l'apprenti | 1re année % SMIC Montant mensuel | 2e année % SMIC Montant mensuel | 3e année % SMIC Montant mensuel |
|---|---|---|---|
| 15 à 17 ans | 27 % | 39 % | 55 % |
| 18 à 20 ans | 43 % | 51 % | 67 % |
| 21 à 25 ans | 53 % | 61 % | 78 % |
| 26 ans et plus | 100 % | 100 % | 100 % |

** Des dispositions contractuelles ou conventionnelles permettent une rémunération supérieure à ce tableau de base (ex : secteur du bâtiment, coiffure, industrie,...).*

## À partir de quel âge puis-je devenir apprenti ?

- **15 ans révolus** après ma classe de 3e ou à partir de mes 16 ans au moins et 30 ans au plus.
- **Certains publics âgés de plus de 30 ans :**
  personnes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé, personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, sportifs de haut niveau...

## Mon insertion professionnelle est facilitée

La formation par apprentissage est un atout majeur pour intégrer le marché du travail.

Ce mode de formation permet une insertion professionnelle réussie et durable grâce à l'expérience acquise en entreprise.

## Comment trouver une entreprise pour signer mon contrat d'apprentissage ?

**Les Centres de formation d'apprentis (CFA) accompagnent les jeunes dans leur orientation et leur insertion professionnelle. Ils aident également les entreprises à recruter des apprentis.**

**Plusieurs possibilités s'offrent à vous :**

- **Le stage en entreprise** est une réelle opportunité pour découvrir un métier et un futur employeur.
  Chaque vacances scolaires, la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire peut aider à la signature d'une convention de stage.
- **Le site *fiers d'être apprentis*** permet d'identifier les offres d'apprentissage.
- **Le site des offres d'emploi du Département de Saône-et-Loire *saoneetloire.fr***
- **Le Bus de l'apprentissage** permet d'obtenir une information complète sur l'alternance.

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

CCI CÔTE-D'OR SAÔNE-ET-LOIRE
MÉTROPOLE DE BOURGOGNE

**PLUS D'INFORMATIONS**

**Chambre de commerce et d'industrie Côte d'Or • Saône-et-Loire**

**Métropole de Bourgogne**
2 avenue de Marbotte - BP 17440
21074 Dijon Cedex
03 80 65 91 00
contact@metropoledebourgogne.cci.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Cofinancé par l'Union européenne

Direction de la communication 2026 - CD71 - ©AdobeStock - Impression SED - Imprim'vert